



ACADÉMIE
DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'École, notre avenir

ANNÉE SCOLAIRE 2025 - 2026





Sommaire

Chiffres clés de l'académie de Limoges p. 4

Partie 1.

Une École exigeante pour la réussite de tous les élèves p. 7

1. Mieux former les professeurs pour mieux faire réussir les élèves p. 8
2. Renforcer les savoirs fondamentaux dès la maternelle p. 10
3. Assurer les conditions de la réussite de tous les élèves p. 13
4. Faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et un partenaire clé pour les entreprises p. 14
5. Consolider l'égalité des chances dans tous les territoires p. 16
6. Garantir l'accès à l'école pour tous p. 20

Partie 2.

Une École protectrice pour toute la communauté éducative p. 25

1. Garantir un cadre d'apprentissage propice à la réussite des élèves p. 26
2. Lutter contre le harcèlement à l'école p. 28
3. Inscire la santé au cœur de l'école p. 30
4. Réaffirmer la politique de ressources humaines p. 32

Partie 3.

Une École émancipatrice pour assurer l'avenir de chaque élève p. 35

1. Permettre aux élèves de choisir librement leur avenir p. 36
2. Renforcer l'égalité filles-garçons à l'École p. 39
3. Transmettre les valeurs de la République pour former des citoyens p. 41
4. Garantir à tous l'accès à l'éducation artistique et culturelle p. 43
5. S'engager dans la vie lycéenne et collégienne p. 44
6. Encourager l'activité physique et sportive à l'École p. 45
7. Conforter l'engagement de l'École pour la transition écologique p. 47

CHIFFRES CLÉS

DE L'ACADÉMIE DE LIMOGES

LES ÉLÈVES

106 001

écoliers, collégiens et lycéens ⁽¹⁾ soit :

52 953

élèves du 1^{er} degré

53 048

élèves du 2nd degré*

* dont :

30 173 collégiens et **22 875** lycéens
(dont **5 785** lycéens professionnels)

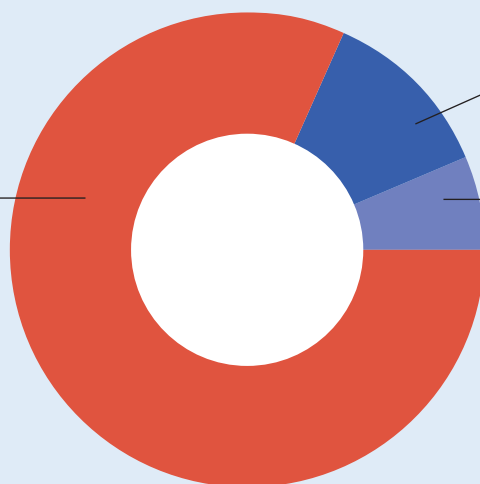
LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

751

écoles et établissements ⁽¹⁾ soit :

613

écoles



87

collèges

51

lycées et Érea ⁽²⁾

(1) Public et privé sous contrat, rentrée 2024

(2) Érea : Établissement régional d'enseignement adapté

(3) Hors Segpa

(4) Session 2024, données provisoires

(5) Année civile 2023, données nationales provisoires

LES ENSEIGNANTS

8 517

agents de l'Éducation nationale enseignent à des élèves des 1^{er} et 2nd degrés ⁽¹⁾

LA TAILLE DES CLASSES ⁽¹⁾

→ PREMIER DEGRÉ

20,5

élèves par classe : nombre moyen d'élèves dans le 1^{er} degré

→ SECOND DEGRÉ

24,8

élèves par classe : nombre moyen d'élèves dans les formations en collège ⁽³⁾

19,1

élèves par classe : nombre moyen d'élèves dans les formations professionnelles en lycée

30

élèves par classe : nombre moyen d'élèves dans les formations générales et technologiques en lycée

LES DIPLÔMES ⁽⁴⁾

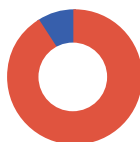
84,6%

Taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB)



92,6%

Taux de réussite au baccalauréat



LA DÉPENSE MOYENNE PAR ÉLÈVE ET PAR AN ⁽⁵⁾

8 450 €

par élève du premier degré

10 070 €

par collégien

12 660 €

par lycéen général et technologique

14 470 €

par lycéen professionnel



1

***Une école
exigeante
pour la réussite
de tous
les élèves***

Mieux former les professeurs pour mieux faire réussir les élèves

L'essentiel

- Les concours de l'enseignement des premier et second degrés **accessibles à partir de la 3^e année de licence** dès 2026.
- Une nouvelle **licence préparant au professorat des écoles** portée par l'Inspé dès la rentrée 2026.
- Une **formation statutaire de deux ans** de niveau master rémunérée pour les lauréats des concours : **environ 1400€ nets/mois** en 1^{re} année et **1800€ nets/mois** en 2^e année.
- Le **maintien du nombre de postes d'enseignants** en 2025-2026 malgré la baisse démographique des élèves.

→ Réformer le recrutement et la formation initiale des professeurs

Recruter plus tôt pour mieux préparer les nouveaux enseignants

Face aux enjeux d'attractivité auxquels est confrontée l'École de la République, le ministère chargé de l'Éducation nationale, premier recruteur de France, redouble d'efforts pour répondre aux nouvelles attentes tout en conservant son exigence de qualification. C'est le sens de la réforme : rendre à l'École toute son ambition, **en repensant en profondeur le recrutement et la formation initiale de ses professeurs** au service d'une meilleure réussite de tous les élèves. Cette évolution vise trois objectifs :

- **attirer davantage de candidats ;**
- **mieux préparer au métier ;**
- **assurer un haut niveau de formation aux futurs enseignants.**

Les concours de l'enseignement des premier et second degrés, ainsi que celui de conseiller principal d'éducation, seront dorénavant ouverts **dès le niveau bac + 3**. Les lauréats des concours bénéficieront d'une **formation statutaire de deux ans de niveau master** au sein des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) pour l'enseignement public et dans les instituts supérieurs de formation dédiés (instituts supérieurs de l'enseignement catholique notamment) pour l'enseignement privé sous contrat. Pour les étudiants se destinant à passer le concours de l'enseignement du premier degré, une **nouvelle licence pluridisciplinaire professorat des écoles (LPE)** sera proposée dans chaque académie à partir de la rentrée 2026. Le parcours de formation portera sur l'ensemble des

disciplines enseignées aux élèves, tout en incluant des immersions en milieu scolaire permettant aux étudiants de se projeter dans le métier.

Dans l'académie de Limoges, la licence au professorat des écoles sera portée par l'Inspé.

Les nouveaux concours de recrutement

À l'exception de l'agrégation, les actuels concours externes de recrutement de **professeur des écoles, de professeur du second degré (hors sections professionnelles) et de conseiller principal d'éducation**, qui sont accessibles à bac + 5 et permettent de devenir fonctionnaire stagiaire, vont être remplacés par **des concours accessibles à partir de la 3^e année de licence, qui donneront accès à une formation rémunérée de deux ans en master.**

Ces nouveaux concours à bac + 3 comporteront deux types d'épreuves : deux épreuves d'admissibilité et deux épreuves d'admission.

Pour le concours de professeurs des écoles, les épreuves écrites d'admissibilité viseront à tester les connaissances du candidat dans les disciplines fondamentales, à savoir les mathématiques et le français, ainsi que l'ensemble des autres domaines d'enseignement. Les épreuves orales d'admission apprécieront les qualités de réflexion et d'expression du candidat afin de répondre aux exigences du métier.

À partir de la session 2028, les candidats ayant validé leur licence professorat des écoles (LPE) seront dispensés des épreuves d'admissibilité du concours de recrutement de professeur des écoles. Ils pourront se présenter directement aux épreuves orales d'admission.

Pour les concours de professeur du second degré, les épreuves écrites d'admissibilité, exclusivement disciplinaires, évalueront les connaissances du candidat ainsi que sa capacité d'analyse à partir de documents. Les épreuves orales d'admission s'appuieront sur un exposé disciplinaire suivi d'un échange avec le jury. Elles permettront d'évaluer les qualités d'expression du candidat, sa motivation et son sens du service public.

Pour le concours de conseiller principal d'éducation, les épreuves écrites d'admissibilité évalueront les connaissances des politiques éducatives et la capacité du candidat à analyser des documents. Les épreuves orales d'admission permettront d'apprécier l'aptitude du candidat à réfléchir à partir d'une mise en situation en lien avec la vie éducative, ainsi que sa motivation pour rejoindre le service public d'éducation.

Un nouveau statut attractif pour les lauréats des concours

Dès leur admission au concours, les lauréats seront nommés **élèves fonctionnaires** en académie et rémunérés **environ 1400€ nets par mois** dès la première année. En deuxième année, en tant que **fonctionnaires stagiaires**, ils percevront environ **1800€ nets par mois**.

Cette formation permettra une entrée progressive dans le métier en alliant **exigence universitaire et pratique professionnelle**. Ainsi, les étudiants suivront **des enseignements en Inspé**, en lien étroit avec les rectorats et des professionnels de terrain. La formation couvrira toutes les dimensions du métier, notamment la maîtrise et l'enseignement des disciplines, l'adaptation de la pratique au contexte d'enseignement, la posture professionnelle en tant qu'agent du service public d'éducation. **Les stages en école ou en établissement** favoriseront cet apprentissage du métier :

- 12 semaines d'observation et de pratique accompagnée en 1^{re} année de master ;
 - un stage en responsabilité à mi-temps en 2^e année.
- Ces stages, encadrés par des tuteurs, seront étroitement articulés avec les enseignements dispensés en Inspé.

À l'issue des deux ans de formation statutaire et de l'obtention du master, les lauréats seront **titularisés comme fonctionnaires**.

Le parcours des lauréats au concours ayant déjà un master

→ Les lauréats ayant déjà un master 2

Ils suivront une formation d'un an, à mi-temps en classe et à mi-temps en formation en tant que fonctionnaire stagiaire.

→ Les lauréats ayant déjà un master 1

Leur situation sera étudiée individuellement par une commission académique afin de leur proposer un parcours prenant en compte leurs expériences antérieures.

2.

Renforcer les savoirs fondamentaux dès la maternelle

L'essentiel

- De nouveaux programmes de français et mathématiques de la maternelle à la 6^e.
- À l'école élémentaire : **des résultats académiques supérieurs au national.**
- Au collège et au lycée : **performances solides des élèves** avec des **marges de progression identifiées en voie professionnelle.**
- **Un conseil académique des savoirs fondamentaux** en soutien des équipes, de la maternelle au lycée.

→ Déployer les nouveaux programmes de français et de mathématiques de la maternelle à la 6^e

Fondés sur les approches pédagogiques les plus solides et les plus efficaces ainsi que sur des comparaisons internationales, de nouveaux programmes de français et de mathématiques sont appliqués à la rentrée 2025 aux cycles 1, 2 et 3. Organisés autour de repères annuels ou périodiques, ils visent à garantir la progressivité des apprentissages et portent une exigence de réussite pour tous. Ils fixent des objectifs clairs, structurés et explicites pour les élèves. Ils encouragent une intervention rapide dès l'apparition des difficultés et contribuent à réduire les inégalités d'accès à la réussite.

Une application rapide et cohérente

Pour favoriser des effets rapides et pérennes dans le temps, **la mise en œuvre de ces nouveaux programmes en français et mathématiques à la rentrée sera simultanée pour l'ensemble des niveaux**, de l'école maternelle à la classe de 6^e (en 2026 au CM2). Il s'agit d'engager dès septembre les élèves dans des dynamiques d'apprentissage renouvelées grâce au travail des équipes pédagogiques pilotées par les directions d'école et d'établissement, en lien avec les inspecteurs.

→ De bons résultats aux évaluations nationales À l'école élémentaire

Quel que soit le niveau de classe et le domaine « français ou mathématiques », **les résultats au niveau académique sont toujours supérieurs à ceux du niveau national.**

Quelques grandes tendances :

- une hausse significative des résultats en français et en mathématiques ;
- le niveau d'acquisition des élèves est le plus élevé depuis 5 ans ;
- une réduction des écarts entre éducation prioritaire et hors éducation prioritaire en CP ;
- une amélioration significative des résultats en mathématiques en CE1.

Ces bons résultats montrent l'efficacité :

- du déploiement des plans mathématiques, français et maternelle ;
- du dédoublement des classes de grande section, CP et CE1 en éducation prioritaire ;
- de la limitation des effectifs à 24 hors éducation prioritaire en grande section, CP et CE1.

Les marges de progression dans notre académie se situent :

- en fluence et compréhension ;
- en résolution de problèmes mathématiques.

Au collège et au lycée : de bons résultats qui se confirment

À la rentrée 2025, les évaluations sont systématisées en 6^e, 5^e et 4^e.

Ces évaluations permettent aux professeurs de disposer de repères précis sur les acquis des élèves et d'adapter leurs enseignements aux besoins de leurs élèves. Les résultats individuels sont communiqués aux familles pour leur permettre de connaître les points d'appui et de progression de leurs enfants. Au niveau national, ces évaluations permettent de disposer d'éléments consolidés et d'adapter la politique éducative en conséquence.

Les évaluations menées en 6^e, 4^e et 2^{de} en français et en mathématiques mettent en évidence les **performances solides des élèves de l'académie**.

Quelques grandes tendances :

- les élèves de 6^e se démarquent en français et en mathématiques par un niveau moyen supérieur au national ;
- en 4^e, les résultats sont satisfaisants en français et en mathématiques et proches des moyennes nationales ;
- en 2^{de}, les élèves des voies générale et technologique ont également des résultats positifs ;
- la voie professionnelle révèle des fragilités plus marquées, avec des résultats modestes dans les deux disciplines, soulignant la nécessité d'un accompagnement spécifique et renforcé.

Ces constats traduisent des réussites notables et des leviers d'amélioration clairement identifiés qui permettent de travailler sur des actions ciblées en faveur de la maîtrise des fondamentaux.

→ Le conseil académique des savoirs fondamentaux

Dans l'académie de Limoges, le conseil académique des savoirs fondamentaux (CASF) joue un rôle clé de la maternelle au lycée pour améliorer les acquis des élèves en français et en mathématiques.

Placé sous la présidence de la rectrice, ce conseil réunit des inspecteurs, des personnels de direction, des formateurs et des représentants de l'enseignement supérieur. Ensemble, ils définissent **des actions concrètes pour faire progresser les élèves**, en s'appuyant sur des données précises.

→ Dans le 1^{er} degré :

- renforcer les apprentissages fondamentaux notamment la lecture, la compréhension de l'écrit et la résolution de problèmes ;
- encourager un travail étroit entre les cycles ;
- accompagner les équipes pour exploiter les évaluations nationales dans les projets d'école.

→ Au collège et au lycée :

- soutenir les équipes dans la mise en place de dispositifs d'aide, de groupes de besoin et d'outils de différenciation ;
- accompagner les établissements de l'académie pour qu'ils s'appuient sur le pilotage par la donnée.

→ Valoriser les réussites locales et favoriser les échanges entre établissements.

En cohérence avec le projet académique 2025-2029, le CASF affirme une ambition forte : garantir à chaque élève, sur l'ensemble du territoire académique, les savoirs essentiels pour réussir sa scolarité et construire son avenir.

EN SAVOIR PLUS :



FEUILLE DE ROUTE DU CONSEIL ACADÉMIQUE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

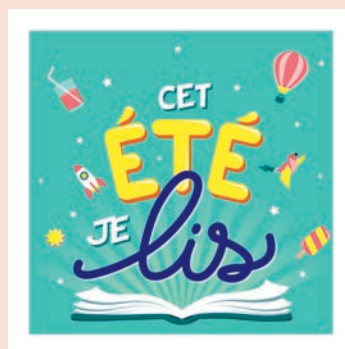
Rentrée scolaire 2025

Améliorer les apprentissages
fondamentaux



« Cet été, je lis » : à l'école d'Aureil, la lecture se vit toute l'année

L'école primaire d'Aureil a participé à l'opération nationale « Cet été, je lis », lancée le lundi 2 juin 2025 par les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de la Culture. L'école d'Aureil promeut la lecture auprès des jeunes tout au long de l'année scolaire mais également durant la période des vacances scolaires d'été en prêtant des livres à chaque élève. Les livres prêtés sont issus de la bibliothèque de l'école, construite en 2022, grâce au « Plan bibliothèque » et à l'engagement de la municipalité. Les objectifs de cette opération sont de faire de la lecture un plaisir estival partagé, de lutter contre les inégalités et de maintenir le lien aux apprentissages pendant l'été tout en favorisant la réussite et l'épanouissement des élèves.



3.

Assurer les conditions de la réussite de tous les élèves

L'essentiel

- L'ajustement des **groupes de besoins en français et en mathématiques** pour les élèves de 6^e et de 5^e.
- La mise en place d'une **stratégie de réussite en classe de 4^e et de 3^e**.

→ Les groupes de besoins 6^e et 5^e

Les groupes de besoins mis en place en classes de 6^e et 5^e visent à offrir aux élèves **un accompagnement plus ciblé en français et en mathématiques**.

Le principe est simple : proposer une organisation pédagogique la plus adaptée pour répondre aux besoins des élèves par des approches personnalisées. L'objectif est de garantir à tous les élèves l'acquisition progressive et la maîtrise des savoirs fondamentaux et renforcer leur confiance en leur capacité d'apprendre. Les formes d'organisation, diverses selon les collèges, sont le fruit de la réflexion collective des équipes enseignantes intégrant Devoirs faits ou les stages de réussite. **Les équipes se sont fortement investies dans la mise en place des groupes de besoins.**

→ Les parcours de réussite en 4^e et 3^e à la rentrée 2025

Dans la continuité des groupes de besoins, des parcours de réussite en classes de 4^e et 3^e sont mis en place

à la rentrée 2025 en français et en mathématiques. Les parcours visent à consolider les acquis des élèves fragiles par un accompagnement renforcé.

Chaque établissement, au regard des besoins de ses élèves, détermine les modalités de mise en œuvre de ces parcours :

- heures de renforcement ;
- tutorat ;
- stages ;
- accompagnement à l'oral ;
- aménagements pédagogiques ciblés, etc.

L'académie est pleinement mobilisée pour soutenir le travail engagé dans les établissements : formation par l'EAFC, appui constant des corps d'inspection, partage des outils de suivi.

Ces deux dispositifs participent d'une même ambition : soutenir la réussite de tous les collégiens, prévenir le décrochage et hausser le niveau général, dans un climat scolaire plus confiant et plus juste.

« Ensemble pour réussir » : une expérience novatrice au collège de Corrèze

En complément de la mise en place des groupes de besoins, les personnels du collège ont conduit en 2024-2025 **une innovation pédagogique et éducative** auprès de la communauté scolaire.

Le projet « Ensemble pour réussir » vise à accompagner les élèves vers la réussite. Il s'agit d'abord de valoriser **le travail personnel des élèves**. Suite aux conseils de classe du premier trimestre, l'ensemble des élèves et les familles ont été réunis pour échanger autour du travail personnel et de la réussite de tous. Les parents comprennent davantage le travail attendu dans l'intérêt de la réussite de leur enfant. La réussite des élèves est en hausse, le travail personnel est plus sérieux. En complément, il a été proposé à toute la communauté scolaire de fonctionner autour du « **respect et de la gentillesse** ». Cette volonté commune a de plus permis d'apaiser le climat scolaire et de conforter les conditions d'apprentissage des élèves.

Le bilan de cette innovation pédagogique est positif : toutes les moyennes de classe ont augmenté entre le premier et le deuxième trimestres.



4.

Faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour les jeunes et un partenaire clé pour les entreprises

L'essentiel

- Engagée depuis 2023, **la réforme du lycée professionnel se poursuit en 2025-2026** : bureau des entreprises, gratification des stages, parcours personnalisé, mentorat, soutien au premier emploi.
- **Une carte des formations adaptée aux besoins du territoire.**

→ Accompagner les élèves vers l'insertion professionnelle

Tout au long de leur scolarité, les lycéens professionnels sont accompagnés dans la construction de leur projet professionnel. **Les enseignements suivis au lycée, tout comme les périodes de formation en milieu professionnel** (16 à 20 semaines en baccalauréat professionnel et 12 à 14 semaines en CAP), sont des leviers essentiels pour développer leurs compétences et découvrir les différentes opportunités d'insertion qu'offre leur filière de formation, dès la sortie du lycée ou à l'issue d'une poursuite d'études.

Les bureaux des entreprises installés dans chaque lycée professionnel jouent un rôle clé dans ce parcours vers l'insertion grâce aux relations privilégiées qu'ils entretiennent avec les partenaires du monde professionnel : appui à la recherche de stage ou d'un contrat d'apprentissage, coordination d'événements pour faciliter les rencontres élèves/entreprises, suivi de l'insertion professionnelle des élèves.

En dernière année de lycée professionnel

En terminale professionnelle et en 2^e année de CAP, les élèves bénéficient d'un accompagnement renforcé dans le cadre du programme Avenir Pro, qui prévoit l'intervention d'un conseiller France Travail ou de missions locales pour les accompagner vers un premier emploi.

Différents ateliers sont proposés aux élèves, pour leur permettre :

- de mieux se connaître, de se projeter dans le futur, de faire le point sur leurs compétences et les valoriser ;
- de connaître les attentes des recruteurs et le marché du travail local ;
- d'organiser leur recherche d'emploi, de postuler et d'obtenir des entretiens d'embauche ;
- de préparer les entretiens pour convaincre et se faire embaucher.

Ces ateliers sont enrichis par **la mise en place d'événements et d'actions au sein des lycées professionnels**, permettant à chacun de développer son réseau professionnel.

Il peut s'agir, par exemple, de salons, forums, *job dating*, visites d'entreprises, ou de rencontres avec des employeurs.

Par ailleurs, **des temps d'échanges individuels** sont proposés afin d'apporter des réponses personnalisées aux besoins spécifiques de chaque jeune, notamment pour les accompagner dans la levée des freins vers l'emploi tels que la mobilité, le logement ou la santé.

Avenir Pro + accompagne aussi les lycéens professionnels qui seraient sans solution d'emploi ou de poursuite d'étude dans les mois qui suivent leur sortie du lycée.

Un accompagnement vers l'avenir et vers l'excellence au lycée professionnel Lavoisier

Le programme **Avenir Pro** du lycée professionnel Lavoisier de Brive-la-Gaillarde vise à accompagner les élèves dans leur projet d'insertion professionnelle. Il est conduit par des enseignants, la responsable du bureau des entreprises du lycée en collaboration avec deux intervenantes de **France Travail**. Ce programme, qui bénéficie à l'ensemble des classes de terminale de baccalauréat professionnel et de CAP, propose des ateliers sur les compétences, la rédaction de CV, la préparation aux entretiens d'embauche et des techniques de recherche d'emploi.

Depuis de nombreuses années, des lycéens et apprentis du lycée et de l'UFA participent également aux **Worldskills**, compétition nationale des métiers. Lors des épreuves, ils mettent en valeur l'excellence des métiers techniques et manuels à travers des performances remarquées et **d'excellents résultats**. En octobre 2025, deux anciens élèves du lycée Lavoisier, tous deux médaillés d'or aux finales régionales, participeront à la **finale nationale, à Marseille** : Hugo Mays en carrosserie peinture et Antonin Magnat en ébénisterie. Ces résultats constituent une véritable reconnaissance du travail et du talent des apprenants, mais aussi de la très grande compétence des formateurs et des équipes pédagogiques du lycée qui ont su transmettre leur passion et leur expertise à leurs élèves.



→ La carte des formations

L'académie, sous le pilotage de la région académique Nouvelle-Aquitaine et en étroite collaboration avec la région Nouvelle-Aquitaine, prévoit le nécessaire ajustement de la carte des formations proposée. Il s'agit de permettre que chaque formation corresponde à la réalité des mutations économiques et offre des parcours qui mènent à l'emploi et donc à l'insertion professionnelle.

Cette volonté d'adaptation conduit donc à des évolutions pour la rentrée prochaine.

→ Au lycée professionnel Bernart de Ventadour d'Ussel :

- ouverture d'un CAP Production et service en restaurations (rapide, collective, cafétéria) ;
- fermeture d'un CAP Agent accompagnant au grand âge.

→ Au lycée professionnel Édouard Vaillant de Saint-Junien :

- ouverture d'un Bac Pro Modélisation et prototypage 3D ;
- ouverture d'un CAP Équipier polyvalent de commerce ;
- fermeture d'un CAP Agent de propreté et d'hygiène.

→ À l'Érea des Milles Sources de Meymac :

- ouverture d'un CAP Intervention de maintenance technique des bâtiments.

→ Au lycée professionnel Marcel Barbanceys de Neuvic :

- ouverture d'une FCIL Maintenance des matériels : technicien expert en diagnostic avancé et nouvelles technologies.

→ Au lycée professionnel Bort-Artense de Bort-les-Orgues :

- ouverture d'un CAP Maroquinerie.

→ Au lycée général et technologique Raymond Leowy de La Souterraine :

- ouverture d'une FCIL Mobilité internationale.

→ Au lycée général et technologique Raoul Dautry de Limoges :

- ouverture d'un BTS Biotechnologie en recherche et production.

→ Au lycée des Métiers de la Mobilité Antoine de Saint-Exupéry de Limoges :

- ouverture d'une FCIL Technicien de Maintenance des Véhicules de Transport de voyageurs.

→ Au lycée polyvalent Maryse Bastié de Limoges :

- fermeture d'une FCIL Réseaux THS Fibre et Cuivre.

→ Au lycée professionnel Marcel Pagnol de Limoges :

- fermeture d'une CS Animation-gestion de projets dans le secteur sportif.

5.

Consolider l'égalité des chances dans tous les territoires

L'essentiel

- Un partenariat renforcé pour conforter l'attractivité de l'École.
- Une feuille de route académique pour **faire de l'internat un véritable levier d'égalité des chances**.
- **3 cités éducatives** (une par département) avec pour cette rentrée 2025, la labellisation de la cité éducative de Guéret.
- **6 territoires éducatifs ruraux**, 2 dans chaque département de l'académie.

→ La convention AMF

Le **protocole d'accord** signé le 8 avril par l'association des maires de France (AMF) et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche répond à une **volonté partagée de coordination efficace entre l'État et les collectivités territoriales**.

- Il fixe un cadre de coopération pour relever les défis actuels et futurs de l'École : démographie scolaire, transition écologique, qualité du service public éducatif.
- Il renforce la concertation sur la carte scolaire en partageant avec les élus locaux les évolutions démographiques à trois ans au sein des observatoires des dynamiques territoriales, de manière à anticiper des évolutions partagées et

d'identifier des solutions innovantes au bénéfice des élèves.

- Il traduit une ambition commune sur des sujets majeurs tels que l'inclusion, la continuité éducative, le bâti scolaire, le numérique éducatif, le climat scolaire, les équipements sportifs.

Dans les trois départements qui composent l'académie

En Haute-Vienne, en Creuse et en Corrèze, les observatoires des dynamiques rurales sont installés depuis 2024. Co-présidés par les IA-DASEN et les préfets, les observatoires se réunissent régulièrement pour réaliser un diagnostic partagé des évolutions démographiques et réfléchir à des solutions dans une logique de co-construction territoriale.

L'observatoire des dynamiques rurales en Creuse pour faire face aux défis démographiques

Parce qu'il rassemble les acteurs des collectivités du territoire et de l'État autour de l'accompagnement de la jeunesse du département, l'Observatoire des dynamiques rurales de la Creuse joue un rôle politique et stratégique clé dans l'anticipation, l'adaptation et la transformation de l'offre éducative en milieu rural. Il s'inscrit dans une logique de co-construction territoriale face aux défis démographiques, aux besoins croissants d'inclusion et à la nécessité de soutenir la jeunesse dans toutes ses dimensions (scolaire, sociale et culturelle).

L'Observatoire s'est réuni le 7 juillet dernier et a rassemblé les services de la DSDEN, les représentants de l'association des maires et adjoints de la Creuse, le président de l'association des maires ruraux, des représentants des deux TER déployés sur le territoire ainsi que le vice-président du Conseil départemental accompagné par son service de l'éducation.

La volonté partagée de mener la réflexion dans le cadre d'un dialogue régulier et constructif a permis d'installer **une nouvelle dynamique autour d'une projection à 3 ans**, mettant en lumière la notion de bassin de vie et du maillage scolaire. La coprésidence assurée par madame la préfète et monsieur l'IA-DASEN permet d'inclure cette réflexion dans **un cadre plus global d'aménagement et d'attractivité du territoire**.

→ Les internats dans l'académie

L'académie compte 48 internats, dont 11 d'excellence.

Bien plus qu'un hébergement, l'internat permet d'assurer la réussite scolaire et éducative des élèves qui y sont accueillis. Véritables leviers de justice sociale, les internats ont l'ambition de :

→ de proposer un projet éducatif attractif appuyé par des partenariats engagés (armées, sapeurs-

pompiers, entreprises, associations, etc.) et des activités éducatives (soutien scolaire, etc.) ;

→ favoriser le bien-être des élèves.

L'académie s'engage cette année pour valoriser ces internats et renforcer leur attractivité.



L'internat d'excellence du collège d'Allassac

L'internat d'excellence d'Allassac poursuit un objectif clair : chaque jeune intègre l'internat afin d'améliorer ses chances de réussite scolaire tout en bénéficiant d'une prise en compte de ses spécificités et d'un accompagnement individualisé pour la réalisation de son projet. Chaque entrée à l'internat cristallise un partenariat entre les équipes pédagogiques, l'élève, sa famille et éventuellement ses référents sociaux. Bien plus qu'un cadre scolaire, l'internat d'Allassac est un véritable lieu de vie dans lequel sont mises en œuvre des actions pour développer l'accès à la culture, la pratique sportive, l'ouverture sur un nouvel environnement et sur le bassin de vie.

Ainsi, les élèves de l'internat peuvent bénéficier de la résidence d'artistes installée sur trois années (compagnie du Bottom théâtre), des classes orchestres, des projets Erasmus+, des sections foot et danse ou encore d'un accès aux spectacles de la salle culturelle de la commune d'Allassac.



→ Trois cités éducatives dans l'académie

La cité éducative vise à renforcer et à diversifier l'accompagnement des jeunes de 0 à 25 ans par le développement d'alliances éducatives locales.

L'académie de Limoges, qui avait déjà mis en place deux cités éducatives, en compte désormais une troisième, en Creuse.

La cité éducative de Brive-la-Gaillarde

Opérationnelle depuis le 2 mai 2022, la cité éducative de Brive-la-Gaillarde a élaboré un plan d'action au plus près des besoins locaux. Cette cité éducative impulse un cercle vertueux dans lequel parcours scolaire et parcours de vie interagissent positivement dans l'intérêt des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville. En affinant la connaissance du territoire, en mutualisant l'expertise des agents et en s'appuyant sur les ressources et les forces de son territoire, la cité déverrouille les difficultés auxquelles sont confrontés les enfants, les adolescents et les jeunes adultes qui constituent son public cible. Elle promeut de nouvelles manières de travailler pérennes tout en plaçant les usagers au cœur de son fonctionnement.

La cité éducative de Limoges

Le quartier de Beaubreuil, labellisé cité éducative en janvier 2022, vient de voir renouveler son label pour trois années supplémentaires. Elle repose sur une collaboration entre les différents acteurs éducatifs du quartier, incluant les parents, les services de l'État, les collectivités, les associations et les habitants. Cette alliance éducative consiste à fédérer les acteurs pour la réussite des enfants et des jeunes et à conforter le rôle de l'école. Elle permet par ailleurs de renforcer la continuité éducative et d'ouvrir le champ des possibles. Les enjeux d'orientation des jeunes de 14 à 25 ans constituent également une de ses priorités.

En 2024-2025, cette mobilisation a notamment permis de développer de la maternelle à la fin du collège :

- des parcours culturels (venue du MuMo dans le quartier, interventions d'artistes auprès des élèves pour la réalisation de spectacles, de livres, d'expositions, etc.) ;
- des parcours sportifs avec le concours d'éducateurs qualifiés (apprentissage du vélo, initiation à l'escalade, à l'escrime, à l'aviron, à la voile, etc.) ;
- un renforcement des apprentissages par la création de vidéos sur les concepts mathématiques ;
- la participation à un prix littéraire avec des rencontres d'auteurs ;
- des activités autour de l'éducation au développement durable, etc.

La cité éducative a également permis de soutenir des projets d'ampleur autour de la citoyenneté et des valeurs de la République.

La cité éducative de Guéret

Labellisée en 2025, la cité éducative de Guéret vise trois objectifs principaux :

- renforcer le rôle de l'École ;
- ouvrir le champ des possibles pour les jeunes ;
- assurer la continuité éducative de 0 à 25 ans.

Elle s'appuie sur une alliance entre institutions, associations, familles et acteurs économiques pour accompagner les enfants sur tous les temps de vie (scolaire, périscolaire, extrascolaire).

Le comité de pilotage, composé de l'Éducation nationale, de la préfecture et de la mairie, valide de nombreuses actions notamment autour de la maîtrise du langage et du soutien à la parentalité qui permettent, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, d'accompagner au mieux tous les temps de l'enfant.

Cité éducative de Beaubreuil : des élèves à la découverte du MuMo

En décembre 2024, le MuMo, musée mobile d'art moderne et contemporain, a fait étape dans différentes villes de l'académie. Il a accueilli plus de 300 élèves dont ceux de la cité éducative de Beaubreuil. Ce musée mobile parcourt le territoire afin d'aller à la rencontre des enfants qui se trouvent éloignés des lieux culturels en se rendant directement sur leur lieu de vie. Ainsi, les élèves ont eu la chance de découvrir l'exposition « Le dessin dans tous ses états », qui présente des œuvres d'art visuel et des planches originales de bandes dessinées issues des collections de la cité internationale de la bande dessinée et de l'image d'Angoulême et du fonds régional d'art contemporain Poitou-Charentes. Les élèves ont également bénéficié d'ateliers de création artistique animés par deux médiatrices culturelles.



→ Les territoires éducatifs ruraux

Le programme Territoires éducatifs ruraux (TER) vise à renforcer les prises en charge pédagogique et éducative des enfants et des jeunes, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Les TER s'inscrivent dans une politique en faveur des territoires qui engage l'académie et les élus locaux dans une démarche contractuelle pluriannuelle.

Chaque TER repose sur un réseau constitué d'au moins un collège et de son réseau d'écoles. Il doit être envisagé à l'échelle d'un bassin de vie et déterminé en fonction de considérations locales. Il vise à apporter des réponses sur mesure identifiées par les alliances éducatives locales.

L'académie de Limoges compte 6 territoires éducatifs ruraux, 2 dans chacun des trois départements :

TER du plateau bortoï (19)

Il regroupe 541 élèves issus de 4 écoles et RPI, du collège Marmontel et du lycée Bort Artense.

Ses principaux objectifs sont de garantir aux élèves du plateau bortoï un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir et de renforcer l'attractivité des écoles et établissements du territoire grâce à la coopération entre l'école et les acteurs locaux.

TER Xaintrie Val'Dordogne (19)

Il regroupe 481 élèves issus de 13 écoles et RPI et du collège d'Argentat-sur-Dordogne.

Le projet éducatif du TER est porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles et vecteur d'attractivité pour le territoire. Il est principalement orienté vers le développement durable, l'ouverture internationale, le numérique éducatif et le sport.

TER Marche et Combraille (23)

Il repose sur un réseau constitué de 19 écoles, 3 collèges (Crocq, Chénéraïlles, Auzances), des lycées d'Aubusson et regroupe 1560 élèves.

Le TER vise à développer l'épanouissement des élèves en lien avec l'offre périscolaire, extrascolaire et d'animation tout en travaillant sur l'orientation et l'ambition.

TER Portes de la Creuse en Marche (23)

Il regroupe 685 élèves issus de 8 écoles (dont 4 en RPI) et des collèges de Châtelus-Malvaleix et Bonnat.

Tout en renforçant la coopération entre l'École et les acteurs locaux, le TER vise à garantir aux élèves des ruralités un véritable pouvoir d'agir sur leur avenir et à renforcer l'attractivité de l'École rurale et l'accompagnement des personnels.

TER des Portes de Vassivière (87)

Ce TER regroupe 12 communes, 5 écoles et le collège d'Eymoutiers, soit 493 élèves.

En complément des actions autour de l'éducation artistique et culturelle, du sport et du développement durable, il vise à développer l'attractivité et l'accessibilité des écoles, l'ambition scolaire et à lutter contre l'isolement professionnel des enseignants.

TER Bellac-Le Dorat (87)

Créé en septembre 2024, il repose sur un réseau constitué de 14 écoles, 2 collèges, 1 lycée général et technologique et 2 lycées professionnels. Il rassemble ainsi 1918 élèves.

Parmi les objectifs principaux du TER, on peut citer l'accueil et l'inclusion, l'ambition scolaire, l'attractivité ou encore le travail autour des réponses aux usagers et du tissu scolaire.

L'Opéra des champs du TER des portes de Vassivière

« Opéra des champs » est un projet fédérateur qui implique les cinq écoles du TER des Portes de Vassivière de la maternelle au CM2. Au fil de ce projet, 320 élèves, éloignés des centres urbains et scènes de théâtre, sont partis à la découverte de l'Opéra de Limoges, de ses métiers et ont assisté à un concert symphonique ainsi qu'à un spectacle de danse hip-hop. Accompagnés de musiciens, d'une intervenante du conservatoire intercommunal de musique et de danse (CIMD), de danseuses contemporaines, de danseurs urbains et d'artistes circassiens, ils ont créé un spectacle musical qu'ils ont présenté sur scène aux familles lors de deux représentations, à la Halle des sports d'Eymoutiers les 20 et 27 juin 2025.

Ce projet a vu le jour grâce au soutien de nombreux partenaires culturels et institutionnels du territoire : la communauté de communes des Portes de Vassivière, les communes du TER, les bibliothèques du TER, l'Opéra de Limoges, le CIMD de Feytiat, la DRAC et la DSDEN 87.



6.

Garantir l'accès à l'école pour tous

L'essentiel

- **5947 élèves en situation de handicap scolarisés** de l'école maternelle au lycée, dans l'académie de Limoges, avec une **hausse de 7% en un an et de 31% en 5 ans.**
- **Près de 1600 accompagnants d'élèves en situation de handicap** (hausse de 100 ETP sur les 4 dernières années).
- **105 unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis)** ouvertes dans les 1^{er} et 2nd degrés, dont **5 ouvertures à la rentrée.**
- **15 dispositifs dédiés aux élèves porteurs d'autisme** de l'école maternelle au lycée et **implantation d'un professeur ressources TND.**
- **878 élèves bénéficient de matériel pédagogique adapté.**
- **6190 livrets de parcours inclusif (LPI)** sont créés, outil de partage et de diffusion des informations relatives au suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers, accessibles aux familles et à la MDPH.
- **Une cellule d'écoute pour les familles** par département.

→ Le déploiement des pôles d'appui à la scolarité (PAS)

En complément des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) qui existent depuis plusieurs années, **six pôles d'appui à la scolarité sont implantés à la rentrée 2025.** C'est un nouveau service rendu aux familles, aux élèves présentant des besoins éducatifs particuliers et aux enseignants.

Le PAS, animé par un enseignant et un éducateur spécialisés à temps plein (grâce au partenariat avec l'ARS) propose des réponses rapidement opérationnelles :

- aménagements et adaptations pédagogiques ;
- matériel pédagogique adapté ;
- interventions de personnels spécialisés (Éducation nationale et/ou médico-social).

Le pôle d'appui à la scolarité de Saint-Junien

À la rentrée 2025, un **pôle d'appui à la scolarité** verra le jour sur le territoire de Saint-Junien. Ce territoire, qui va de Cognac-la-Forêt à Cieux en passant par Saint-Victorien, Saint-Junien et Oradour-sur-Glane, **comprend environ 3 500 élèves** qui se répartissent dans 14 écoles, 1 IME avec une unité d'enseignement, 2 collèges et 2 lycées.

45 AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) prennent en charge environ 200 élèves (85 dans le 1^{er} degré et 115 dans le 2nd degré).

La création d'un PAS permettra **de mieux prendre en charge les élèves à besoins éducatifs particuliers**, en offrant un accompagnement ciblé et structuré. L'objectif est de construire des réponses rapides, pédagogiques, éducatives et sociales. Le PAS est une réponse concrète aux défis éducatifs actuels.



- Le PAS pourra être sollicité par les familles ou par les établissements scolaires. L'équipe ressource pourra :
- intervenir directement auprès des élèves à besoins éducatifs particuliers, les AESH continuant l'accompagnement des élèves en situation de handicap ;
 - mobiliser, au sein de l'Éducation nationale ou des établissements médico-sociaux, différents professionnels de la pédagogie et des apprentissages, de l'éducation spécialisée, du soin et de la rééducation ;
 - accompagner les parents lors des démarches vers la reconnaissance d'un handicap.

→ L'accompagnement humain des élèves en situation de handicap

L'accompagnement humain est une compensation possible au handicap qui complète les aménagements pédagogiques mis en œuvre dans la classe, l'école, l'établissement.

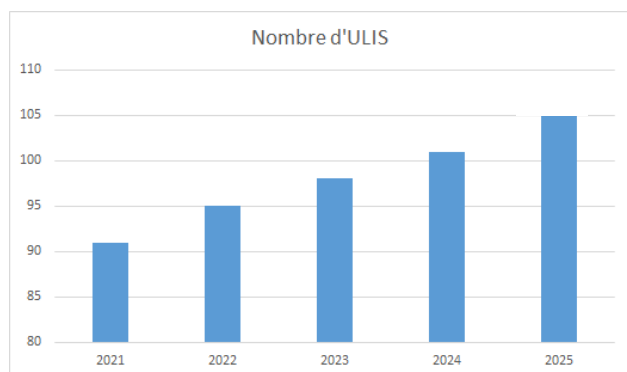
Au total, l'académie compte 917 ETP d'AESH et **près de 1600 personnes accompagnant la scolarisation** dans les écoles, collèges et lycées. En quatre ans, ce sont **100 ETP supplémentaires** qui ont été recrutés.

Une formation initiale d'entrée dans l'emploi d'AESH de 60 heures est assurée par les DSDEN. Chaque année, ce sont plus de 100 AESH qui participent à des actions de formation continue.

→ Les dispositifs inclusifs en milieu ordinaire ULIS

Les unités locales d'inclusion scolaire viennent en appui de 1103 élèves en situation de handicap :

- **54 dispositifs Ulis** dans le 1^{er} degré ;
- **51 dispositifs Ulis** en collège et en lycée professionnel.



5 ouvertures à la rentrée 2025 pour un maillage de proximité et une accessibilité accrue

- Ulis collège Bernard de Palissy à Saint-Léonard-de-Noblat ;
- Ulis collège Jean Moulin à Ambazac ;
- Ulis collège Simone Veil à Chénérailles ;
- Ulis écoles Jacques Prévert et Paul Cézanne à Ambazac ;
- Ulis école primaire de Sereilhac.

→ Les troubles du neurodéveloppement (TND)

Au total, ce sont **15 dispositifs dédiés aux élèves porteurs d'autisme de l'école maternelle au lycée** (UEMA, UEEA, DAR) déployés dans l'académie. Ils favorisent une scolarisation en milieu ordinaire avec l'appui d'un plateau technique au sein de l'établissement scolaire.

- **7 unités externalisées** : les unités d'enseignement maternelle autisme (UEMA) et les unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) sont rattachées à des établissements médicaux-sociaux tout en étant implantées dans des écoles maternelles et élémentaires. Elles proposent un cadre de scolarisation adapté à des élèves avec des troubles du spectre de l'autisme et pour lesquels la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) a notifié ce besoin.
- **8 dispositifs d'autorégulation (DAR)**, dont **2 ouverts en 2024** dans le cadre de la stratégie nationale 2023-2027 pour les troubles neurodéveloppementaux en partenariat avec l'ARS.
- Pour accompagner les équipes pédagogiques, **un professeur ressources TND** est recruté à la rentrée 2025 (2 autres pour la rentrée 2027), il complète les réponses apportées par les 3 professeurs ressources « Troubles du spectre autistique » et le professeur « Trouble de la conduite et du comportement ».

→ Dispositifs inclusifs dédiés à la scolarisation des jeunes sourds

Le regroupement des élèves sourds signants entre eux ou des élèves qui utilisent la langue française parlée complétée (LfPC) favorise une communication quotidienne et naturelle en langue des signes française ou en langue française parlée complétée.

Les pôles d'enseignement des jeunes sourds (PEJS) ont ainsi été créés afin de favoriser les compétences **linguistiques et sociales de ces élèves, tout en assurant la continuité de leur parcours.**

- **Le pôle d'enseignement des jeunes sourds (PEJS)**, situé à Tulle (Corrèze) : école maternelle Turgot ; école élémentaire Turgot ; collège Clemenceau ; lycée Edmond Perrier ; lycée professionnel René Cassin.
- **Ulis accueillant des élèves avec des troubles des fonctions auditives (ULIS TFA)**, situé à Limoges (Haute-Vienne) : école élémentaire Bellevue.

Ouverture d'un dispositif d'autorégulation à Saint-Fiel en Creuse

En novembre dernier, l'école primaire de Saint-Fiel a ouvert un dispositif d'autorégulation pour les troubles du neurodéveloppement (TND), le premier en Creuse. Dans le cadre d'une démarche d'inclusion scolaire au sein de l'école, il s'agit d'une structure dédiée aux élèves du CP au CM2 atteints de TND et notifiés MDPH. Les élèves restent dans leur classe de référence tout en pouvant accéder à une salle de ressources (salle d'autorégulation) selon leurs besoins. Cette salle est utilisée soit à des moments planifiés pour renforcer certaines compétences, soit en réponse directe aux difficultés observées en classe.



Le dispositif d'autorégulation accueille jusqu'à 10 élèves présentant des troubles du neurodéveloppement. Ses objectifs sont l'inclusion scolaire, le développement de compétences (émotionnelles, cognitives, sociales, etc.) pour tous les élèves, l'autonomie en permettant l'accessibilité pédagogique. Le dispositif repose sur une approche pluridisciplinaire intégrant les équipes enseignantes et médico-sociales. Chaque élève dispose d'un projet personnalisé de scolarisation avec une évaluation régulière et un soutien aux familles.

Signature d'une convention entre l'académie de Limoges et le CHU de Limoges autour de la Maison de l'autisme et Cart'Atypique

Le 2 avril, à l'école maternelle des Bénédictins de Limoges, une convention de partenariat a été signée entre l'académie de Limoges et le CHU de Limoges. Cet accord vient formaliser un travail **fécond mené avec le Centre Ressources Autisme (CRA) Limousin du CHU** afin de renforcer la formation, la sensibilisation et le développement des compétences sur l'autisme.

Ce partenariat vise à mieux informer et accompagner les familles dans les parcours scolaires et à renforcer les liens entre l'école et les structures médico-sociales, tant pour le diagnostic que pour l'accompagnement. À terme, il s'agit de faire de la Maison de l'autisme un lieu ressource pour les personnels enseignants (formation, documentation, permanence).

Directement issu de ce partenariat, **la mallette Cart'Atypique** conçue par le CRA et les enseignantes ressources de l'académie de Limoges, rassemble des fiches, du matériel adapté et des ouvrages. Elle est utile en particulier pour la formation ou l'accompagnement en classe des enseignants.

7 mallettes sont déjà en service :

- 4 pour les co-porteurs du projet (CRA et enseignantes ressources autisme) ;
- 3 pour les équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS) dans chaque département.

Pour la rentrée 2025, **l'académie mettra à disposition 14 mallettes supplémentaires**, destinées à chaque circonscription.







2

***Une école
protectrice
pour toute la
communauté
éducative***

Garantir un cadre d'apprentissage propice à la réussite des élèves

L'essentiel

- Un solide partenariat avec les services de l'État, les forces de sécurité intérieure et la justice.
- **Des mesures fortes contre toutes les formes de violence à l'École.**
- **La convocation d'un conseil de discipline est désormais obligatoire** et systématique pour tout élève porteur d'une arme. Un **signalement au procureur** est également effectué.

→ Protéger les personnels

Dans un contexte nécessitant une vigilance particulière et une protection accrue des agents publics, le ministère est très fortement mobilisé pour **protéger ses personnels contre les atteintes**, parfois particulièrement graves, qu'ils sont susceptibles de subir en raison de leurs fonctions.

Cet axe fort de la politique ministérielle a conduit à une **augmentation significative des demandes de protection fonctionnelle** en 2024, avec 6859 demandes, soit **une augmentation de 30%** en un an (+ 29% entre 2022 et 2023). La proportion de demandes acceptées progresse également, avec 80% de réponses favorables en 2024, soit **4793 protections accordées**, contre 3796 en 2023 (+ 26%). Ces chiffres illustrent la politique volontariste du ministère qui a déjà donné lieu à plusieurs instructions, notamment dans le cadre du **plan ministériel pour la tranquillité scolaire** lancé le 4 décembre 2024.

Désormais **l'administration octroie la protection fonctionnelle de sa propre initiative**, même sans demande formalisée de l'agent, si elle dispose d'éléments lui permettant de le faire, en particulier dans les cas les plus graves ou évidents, par exemple lorsqu'un agent est victime d'une agression de la part d'un usager durant son service ou s'il fait l'objet de menaces sur les réseaux sociaux.

→ Lutter contre les armes blanches au collège et au lycée

Un effort conjoint avec le ministère de l'Intérieur

Les armes blanches n'ont pas leur place à l'École. Par une **instruction en date du 26 mars 2025**, la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministre de l'Intérieur ont enjoint aux préfets et aux recteurs de **renforcer leur action conjointe** pour un **environnement scolaire sûr et protecteur**, dans un contexte d'agressions récurrentes et de hausse des signalements de port et d'usage d'armes blanches. Il s'agit de déployer un **continuum dissuasion-sanction** :

- en identifiant les établissements scolaires nécessitant une action prioritaire ;
- en signalant tous les événements graves aux autorités académiques ;
- en apportant **une réponse graduée et éducative** aux actes de violence.

Dans ce cadre, des opérations de fouille aléatoire de sacs sont réalisées sous le contrôle des parquets et en coordination avec les services académiques. Elles visent à **prévenir l'introduction d'armes dans les établissements scolaires** et à renforcer la sécurité à l'intérieur des établissements.

Un conseil de discipline systématique en cas d'introduction d'une arme

Le décret du 1^{er} juillet 2025 modifiant le régime disciplinaire dans les établissements publics locaux d'enseignement rend **obligatoire et systématique la saisine du conseil de discipline** par le chef d'établissement lorsqu'un élève introduit une arme dans l'établissement. Ces faits donnent également lieu à un signalement au procureur de la République, sur le fondement de l'article 40 du Code de procédure pénale.

→ Renforcer les mesures de sécurité

La protection des enceintes scolaires et la résilience de la communauté éducative

Ces actions complètent un ensemble de mesures de sécurité destiné à renforcer la protection des enceintes scolaires et la résilience de la communauté éducative :

- des mesures de **contrôles des flux et de vérification de l'identité des personnes étrangères** à l'établissement sont mises en place ;
- chaque école et chaque établissement dispose d'un **plan particulier de mise en sûreté (PPMS)** et effectue les exercices associés ;
- des **diagnostics et audits de sécurité** sont réalisés par les forces de sécurité intérieure avec les équipes mobiles académiques de sécurité et en lien avec les collectivités territoriales, qui mettent en œuvre les préconisations de ces rapports afin de fournir un niveau de protection maximal.

Création d'un service de défense et de sécurité académique

Créé au printemps 2025, le service de défense et de sécurité académique (SDSA) est la déclinaison académique du service de défense et de sécurité du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Il a pour fonction de coordonner les actions en matière de sécurité, de développer les capacités à prévenir et gérer les crises, de renforcer la sécurité des personnes et des biens ainsi que la lutte contre les atteintes aux valeurs de la République et de renforcer la sécurité de la nation, qu'il s'agisse de la défense nationale ou de la sécurité numérique.

Le service est organisé en 3 pôles :

- anticipation et gestion de crise ;
- protection des espaces scolaires ;
- protection de la défense et de la sécurité de la nation.

Le périmètre du SDSA est celui du champ scolaire, des dossiers académiques.

2.

Lutter contre le harcèlement à l'école

L'essentiel

- **La politique de lutte contre le harcèlement à l'école repose** sur le plan interministériel présenté en septembre 2023 : **100 % prévention, 100 % détection, 100 % solutions.**
- **En 2025 :**
 - Les écoles, collèges et lycées publics ont constitué une équipe ressource de 5 personnels formés au traitement des situations ;
 - **92 %** des écoles et établissements labellisés pHARe ;
 - **353 élèves ambassadeurs** dans l'académie.
- **Une plateforme numérique permet d'accompagner le plan de prévention** de chaque école et de chaque établissement.

→ La cellule académique de lutte contre le harcèlement

Depuis la rentrée de septembre 2024, une cellule académique composée de 4 personnes est dédiée à la prévention et à la lutte contre le harcèlement.

4 missions principales :

- suivi de chaque situation signalée ;
- accompagnement au déploiement du dispositif pHARe dans les écoles et établissements ;
- élaboration des actions de formation.

En complément de l'action académique, les DSDEN ont chacune signé une convention **avec les parquets/préfecture/police/gendarmerie dans le cadre de la lutte contre les violences scolaires.** Cette convention permet d'articuler les actions de chaque service et de mieux appréhender les circuits de saisine, notamment dans le cadre du harcèlement.

→ Le programme pHARe

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'école, pHARe, est un plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement. Mis en place depuis 2021, généralisé aux écoles et collèges à la rentrée 2022, il est étendu aux lycées depuis la rentrée 2023.

pHARe en chiffres

- **92 %** des écoles et établissements labellisés
- **Tous les directeurs d'école** formés
- **Plus de 2 700** personnels formés dans le 2nd degré dont 1 900 en 2024-2025
- **582 équipes ressources**
- **353 élèves ambassadeurs** dans l'académie
- **143 coordonnateurs** pHARe dans le 2nd degré

Partenariat avec l'UAPED

L'académie a récemment établi un partenariat important avec l'unité d'accueil pédiatrique pour l'enfance en danger (UAPED) à l'hôpital mère enfant (HME) du CHU de Limoges. La cellule académique de lutte contre le harcèlement peut orienter les familles vers cette unité pour une évaluation de l'élève victime de harcèlement ou de violences intra-familiales. Ce partenariat a permis la prise en charge depuis janvier 2025, d'une dizaine d'élèves.



→ Le cyberharcèlement

Le cyberharcèlement doit être signalé comme toute situation de harcèlement : soit par téléphone au 3018 soit directement auprès de la cellule harcèlement académique. Les établissements s'engagent également dans la prévention du cyberharcèlement grâce au safer internet day, l'un des trois temps forts de pHARe. Les équipes accèdent à des ressources interactives et pédagogiques sur la plateforme pHARe.

« Toi, moi, nous » et empathie

Les écoles d'Auzances et de Sannat ont mis en place cette année le programme « Le Voyage des ToiMoiNous », destiné aux élèves de 6 à 11 ans pour développer leurs compétences psychosociales. Inscrit dans le projet d'école et financé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine, le programme se déroule en 7 séances. Animé par des professionnelles formées, il favorise confiance en soi, communication, gestion des émotions, écoute et coopération. Un livret et des cartes missions renforcent le lien avec les familles. Grâce à des outils ludiques, il aide aussi à gérer les conflits, à respecter l'autre et à développer l'empathie. Très bien accueillie par les équipes enseignantes et les élèves, la dynamique se poursuit l'an prochain. Une continuité du développement des compétences psychosociales est prévue au collège d'Auzances.



3.

Inscrire la santé au cœur de l'école

L'essentiel

- La santé mentale est inscrite comme une priorité de l'Éducation nationale, qui marque une contribution de premier plan à la Grande Cause nationale 2025.
- Accompagnement des écoles, collèges et lycées pour la mise en place d'un protocole dédié à la santé mentale.
- Une académie fortement engagée dans l'École promotrice de santé.

→ L'École promotrice de santé

Le label Édusanté dans l'académie de Limoges

L'académie compte **61 écoles et établissements labellisés Édusanté, dont 13 nouveaux en 2025.**

Le label Édusanté permet de reconnaître l'action d'une école ou d'un établissement en faveur de la promotion de la santé, du bien-être et de la réussite des élèves.

Le label est délivré aux écoles et établissements qui répondent aux critères suivants :

- présenter la démarche à la communauté éducative ainsi qu'aux partenaires ;
- mettre en place des actions autour des 3 axes de l'École promotrice de santé (EPSa) : éduquer, prévenir, protéger ;
- impliquer les élèves et la communauté éducative ;
- former les équipes projet ;
- mettre en place des partenariats.

La formation aux compétences psychosociales (CPS)

Dans l'académie, **plus de 700 personnels** ont été formés aux CPS en 4 ans.

L'académie a créé un parcours intitulé « enseigner autrement » qui allie sciences cognitives et CPS. Il permet d'outiller les enseignants et de favoriser l'engagement des élèves.

Dans les trois départements, en partenariat avec l'ARS, un comité territorial départemental (COTER) a été créé conformément à la circulaire interministérielle du 19 août 2022. Il définit une stratégie pour le développement des CPS dès le plus jeune âge.

→ Faire de la santé des élèves un enjeu partagé par toute la communauté éducative

L'académie est engagée dans le **plan pour la santé mentale** :

- Accompagnement des écoles et établissements à l'élaboration du protocole en santé mentale ;
- Une centaine d'adultes repères en santé mentale (CPE et enseignants) ont été formés dans 52 collèges de l'académie, de mars à juin 2025 ;
- 180 professionnels ressources de l'académie (médecins, infirmiers, assistants de service social, psychologues de l'Éducation nationale) ont bénéficié d'une formation par le psychiatre Xavier Pommereau le 5 juin 2025 ;
- Dans le cadre de la convention avec l'ARS, une équipe académique a formé depuis 3 ans, 150 professionnels infirmiers et psychologues de l'Éducation nationale au repérage de la souffrance psychique et du potentiel suicidaire.

→ La vaccination HPV dans l'académie

Depuis la rentrée scolaire 2023, l'académie de Limoges a généralisé, en lien étroit avec l'ARS Nouvelle-Aquitaine et la région académique Nouvelle-Aquitaine, la vaccination contre les papillomavirus pour l'ensemble des élèves de 5^e afin de protéger les jeunes adolescents contre un futur risque de cancer.

Elle est gratuite et recommandée mais non obligatoire. Les enfants sont vaccinés après accord de leurs deux parents directement au sein du collège par une équipe de professionnels de santé d'un centre de vaccination.

Au total, depuis la rentrée 2023, ce sont 2 800 collégiens soit 20% de l'effectif total, qui ont au moins bénéficié d'une dose du vaccin HPV.

Santé mentale : partenariat entre le lycée Maryse Bastié et le centre hospitalier Esquirol

Depuis l'année scolaire 2022-2023, le lycée Maryse Bastié de Limoges et le centre référent de réhabilitation psychosociale du centre hospitalier Esquirol de Limoges (C2RL) ont établi une convention partenariale. Dans ce cadre, les personnels du lycée Bastié bénéficient de formations afin de mieux appréhender la communication et les relations avec les jeunes à besoins éducatifs particuliers ou en situation de fragilité psychologique ou psycho-sociale, tout en maintenant l'exigence propre à la relation élève-professeur. De leur côté, les élèves du lycée se voient dispenser des séances de sensibilisation au handicap psychique. Ce partenariat inclut également l'accueil d'usagers du C2RL au sein du lycée Bastié pour des immersions visant à favoriser leur réinsertion professionnelle.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans le projet d'établissement du lycée Maryse Bastié axé notamment autour de la démarche École promotrice de santé.



4.

Réaffirmer la politique de ressources humaines

L'essentiel

- Une formation continue de qualité.
- Un nouveau régime de protection sociale complémentaire (PSC) au printemps 2026 :
 - avec 50% de la cotisation santé prise en charge par l'État.
- Un nouveau plan national d'action pour l'égalité professionnelle femmes-hommes couvrant les années 2025 à 2027.

→ Proposer à tous les personnels une formation continue de qualité

L'école académique de la formation continue (EAFC) accompagne le développement professionnel individuel des personnels de l'Éducation nationale et propose une aide à la construction d'un parcours de formation adapté à chacun. Elle offre :

- des parcours d'accompagnement d'entrée dans les métiers ;
- des actions de formation continue pour consolider les compétences professionnelles tout au long de la carrière ;
- des préparations aux concours pour accompagner les parcours de tous les agents ;
- des parcours de formations thématiques certifiants ou diplômants.

Elle accompagne également les collectifs pour permettre la mise en œuvre de formations de proximité au sein des établissements scolaires.

→ Mieux protéger les agents avec une nouvelle protection sociale complémentaire

Un régime solidaire

Dès le printemps 2026, un **nouveau régime de protection sociale complémentaire (PSC)** sera mis en place dans les ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative pour **améliorer la couverture santé et prévoyance des personnels**. Fruit de concertations avec les organisations syndicales, cette réforme vise à mieux

protéger les agents tout au long de leur carrière. Elle participe à renforcer l'attractivité des métiers en plaçant la santé et la prévention au cœur des priorités RH.

La PSC concerne tous les agents actifs employés et rémunérés par les ministères et leurs établissements publics.

Des garanties qualitatives et abordables

Depuis 2022, les agents bénéficiaient d'une aide forfaitaire de 15€ par mois pour contribuer à leur complémentaire santé. Le nouveau régime remplace cette aide et va désormais plus loin.

Le panier de soins proposé est conçu pour garantir des remboursements de qualité, à un coût maîtrisé. Pour soutenir cette ambition, **l'État prendra en charge :**

- **50% de la cotisation au panier de soins** interministériel ;
- **50% du coût de l'option souscrite**, dans la limite de 5€.

Les garanties sont accompagnées d'un volet solidaire, avec des tarifs spécifiques pour les familles et les personnels retraités. Des services d'accompagnement social et de prévention santé seront également proposés.

Une couverture complémentaire en prévoyance est mise en place pour faire face aux aléas de la vie professionnelle (incapacité, invalidité, décès). Son adhésion est facultative, mais l'État contribuera à hauteur de 7€ par mois pour les agents qui y souscrivent.

→ L'accompagnement RH des personnels

La RH de proximité

La gestion des ressources humaines de proximité de l'académie de Limoges est un dispositif personnalisé d'accompagnement, de conseil et d'information à destination de tous les personnels du ministère, quels que soient leurs corps et leurs fonctions.

Les conseillers RH de proximité proposent aux personnels qui le souhaitent de les accompagner dans leurs parcours professionnels et leurs souhaits d'évolution :

- Point d'étape sur leur parcours professionnel ;
- Perspectives au regard de leurs aspirations ;
- Proposition de formation à même d'accompagner leurs projets.

Le plan académique pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le plan académique a été élaboré selon une démarche associant les partenaires sociaux avec le souhait de favoriser l'implication de toutes et tous.

Les actions retenues sont réparties en 5 axes :

- Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles ;
- Évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération et de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes ;
- Mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle ;
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence (dont les violences sexistes et sexuelles), de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.



3

***Une école
émancipatrice
pour assurer
l'avenir de
chaque élève***

1.

Permettre aux élèves de choisir librement leur avenir

L'essentiel

- Faire de l'orientation un levier d'ascension sociale et d'épanouissement.
- 19 cordées de la réussite bénéficient à 4 411 élèves issus de 88 établissements encordés.
- 9 comités locaux école-entreprise (CLEE) et 4 autres en projet pour 2025-2026.

→ Le plan Avenir

La concertation sur l'orientation lancée en novembre 2024 a souligné les inégalités rencontrées par les élèves dans leur orientation scolaire en fonction de leur genre et de leur origine sociale ou géographique. Afin de combattre ces inégalités, le plan Avenir a pour ambition de faire de l'orientation un levier d'ascension sociale et d'épanouissement personnel.

Les 6 priorités du plan Avenir :

- Faire de l'orientation un projet partagé ;
- Éduquer à l'orientation dès la 5e ;
- Mieux préparer les élèves au supérieur ;
- Faciliter la transition vers le supérieur ;
- Mieux préparer aux métiers d'avenir ;
- Mieux articuler les actions entre l'État et les régions.

En déclinaison de ce plan national et en cohérence avec la région académique Nouvelle-Aquitaine, l'académie de Limoges se donne pour objectif de :

- Diversifier les choix d'orientation par la valorisation des différentes voies comme des opportunités de réussite ;
- Favoriser la découverte du monde économique et professionnel ;
- Sécuriser les parcours en facilitant les transitions : école/collège, collège/lycée et lycée/enseignement supérieur ;
- Améliorer l'accès et la réussite dans l'enseignement supérieur.

L'accompagnement des élèves, du collège à l'enseignement supérieur, doit permettre de construire des parcours conformes aux potentialités et aspirations de chacun. La découverte du monde économique accompagne la volonté d'ouverture des horizons et de lutte contre l'autocensure.

→ 19 cordées de la réussite

Les cordées de la réussite visent à être un réel levier d'égalité des chances, à ouvrir le champ des possibles et à développer l'ambition et la réussite scolaire de tous les jeunes par des actions coordonnées de tutorat et d'accompagnement ainsi que par la mise en réseau d'établissements d'enseignement supérieur, de lycées et de collèges.

Les cordées en chiffres

- 2024-2025 : 19 cordées, 4 411 élèves, 88 établissements encordés

→ La formation des professeurs principaux et des psyEN à l'université

La journée « psychologues de l'Éducation nationale – professeurs principaux », initiée en 2011, est issue d'une réflexion conjointe avec l'université pour renforcer l'accompagnement des personnels dans la compréhension des études supérieures. Son format a évolué au fil des années pour répondre aux besoins des participants. Elle se déroule en deux phases distinctes : une matinée plénière consacrée à des présentations sur les formations et les nouveaux parcours universitaires, suivie de sessions d'échanges en atelier. L'après-midi permet une immersion au sein de l'une des composantes de l'université.

→ Le renforcement du continuum Bac - 3/Bac + 3

Depuis plusieurs années, le rectorat de l'académie de Limoges et l'université de Limoges travaillent de concert dans le cadre du continuum Bac - 3/Bac + 3. Une convention de partenariat vise à accompagner les lycéens dans leurs parcours vers l'enseignement supérieur universitaire et favoriser leur réussite.

Quelques exemples d'actions :

- Projet « Apprends à connaître les technologies et ingénieries du futur » (ACTIF) : des élèves de 2^{de} rencontrent des étudiants de l'IUT et visitent des entreprises ;
- Journées d'immersion à l'université pour les lycéens ;
- Passerelles RéO : ce dispositif permet de proposer des places vacantes en BTS aux étudiants en 1^{re} année de licence souhaitant se réorienter.

→ Soutenir l'ambition des élèves par la découverte des métiers de l'entreprise

Découverte des métiers au collège

Connaitre la diversité des parcours et le fonctionnement du monde du travail est un enjeu fondamental pour élargir l'ambition des élèves et diversifier leur connaissance des métiers.

Depuis la rentrée 2024, tous les élèves de 5^e, 4^e et 3^e bénéficient d'activités de **découverte des métiers**, grâce à un horaire dédié dans leur emploi du temps.

En complément, **les élèves de 3^e effectuent un stage d'observation** d'une semaine. Avec l'appui des régions, de tous les partenaires du monde économique et professionnel et de l'Onisep, le dispositif est un puissant levier pour :

- faire découvrir un panel élargi de métiers ;
- accompagner l'orientation en luttant contre l'autocensure, les inégalités sociales et territoriales, les représentations genrées des métiers.

Stage en 2^{de} générale et technologique

La séquence d'observation en milieu professionnel bénéficie à tous les élèves en classe de 2^{de} générale et technologique. Elle constitue une opportunité pour les acteurs du monde économique et professionnel, tant public que privé :

- de contribuer à enrichir et diversifier les projets d'orientation des jeunes ;
- d'enrichir leur culture économique et professionnelle.

L'entreprise Legrand accueille les élèves de 2^{de} de l'académie

Pour la 2^e année consécutive, l'entreprise Legrand basée à Limoges a accueilli des élèves dans le cadre des stages de seconde. 95 lycéens ont été réunis au siège de l'entreprise pour une semaine d'intégration où ils ont découvert les métiers au travers d'animations et d'ateliers interactifs (cybersécurité, lego challenge, atelier câblage, affiches et présentations, etc.) et de visites (production, laboratoires, maison domotique et installation photovoltaïque).



→ Comité local école-entreprise (CLEE)

Créé en 2016, ce dispositif connaît une **belle montée en puissance dans l'académie** depuis 2022-2023.

Chaque CLEE est un réseau local opérationnel regroupant les acteurs d'éducation et de formation ainsi que les acteurs économiques et sociaux du bassin d'éducation et de formation.

Les ambitions du CLEE :

- fédérer les parties prenantes du territoire ;
- avancer ensemble vers un même objectif : rapprocher les élèves du monde de l'entreprise pour faciliter leur orientation et leur insertion professionnelle.

9 CLEE dans l'académie

- 2 CLEE en 2021-2022 : Argentaat-sur-Dordogne et Artense/Haute-Dordogne
- 2 CLEE en 2022-2023 : Sud Creuse et Monts et Barrages
- 4 CLEE en 2023-2024 : Tulle, La Souterraine, Bourgneuf et Nord Haute-Vienne
- **4 autres CLEE sont en projet pour 2025-2026 :**
 - 2 en Haute-Vienne ;
 - 1 en Creuse ;
 - 1 en Corrèze.

La Souterraine : le comité local école entreprise Ouest-Creuse

Créé le 2 avril 2024, le CLEE Ouest-Creuse, co-animé par un chef d'établissement et un représentant du monde économique, couvre le périmètre des communautés de communes de La Souterraine, Dun-le-Palestel et Bénévent-l'Abbaye en y associant les 3 collèges et le lycée de ce territoire.

Sa création répond à un double enjeu : le premier objectif consiste à créer une synergie entre monde économique, communautés de communes en charge du développement économique et établissements scolaires afin de fédérer au sein d'un même comité les différents acteurs pour mener des actions concrètes orientées vers la relation formation/emploi, l'information sur les métiers et l'orientation des jeunes et l'insertion professionnelle.

Le second enjeu, plus spécifique, vise à coordonner les actions permettant le développement d'une filière design en prenant appui sur le pôle à caractère national du lycée Loewy dans ce domaine.

En 2024-2025, de nombreuses actions ont pu être menées, qu'il s'agisse des élèves (découverte des métiers pour les élèves de 5^e, organisation d'un forum des métiers pour les 4^e des 3 collèges), des personnels (journée découverte du tissu économique local pour les professeurs principaux de 4^e et 3^e) et du pôle design du lycée (workshop à la tuilerie de Pouligny, travaux d'étudiants sur le réaménagement d'espaces dans plusieurs communes, accueil personnalisé des étudiants des nouvelles promotions, recrutement d'un chargé de développement filière design par la communauté de communes de La Souterraine).

Pour 2025-2026, les actions seront reconduites et s'enrichiront avec plusieurs projets comme des classes de collèges transplantées en entreprise et par la venue des socio-professionnels du territoire au pôle design du lycée pour découvrir toutes les potentialités en termes de partenariats.



2.

Renforcer l'égalité entre les filles et les garçons à l'École

L'essentiel

- Déploiement du plan ministériel « **Filles et Mathématiques** » : pour que les jeunes filles prennent toute leur place dans les métiers de l'ingénieur et du numérique ».
- **Des avancées notables** dans l'académie et un **plan académique structuré** pour réduire les écarts qui subsistent.
- **37 établissements labellisés « Égalité filles-garçons »** soit 26,8% des collèges et lycées de l'académie.

→ Favoriser l'accès des filles aux filières de l'ingénierie et du numérique

Pour encourager l'ambition scientifique des filles, l'académie déploie le plan ministériel « Filles et mathématiques » qui vient consolider, articuler et pérenniser diverses actions académiques :

- Formation dédiée :
 - Parcours de formation pour les référentes et référents Égalité filles-garçons, pour renforcer la culture de l'égalité dans les équipes ;
 - Modules spécifiques pour les stagiaires Inspé temps plein, afin de sensibiliser les futurs enseignants dès leur entrée dans le métier ;
 - Formation d'initiative locale pour lutter contre les biais de genre et prévenir le harcèlement sexiste.
- Accompagnement des équipes :
 - dans la démarche de labellisation « Égalité filles-garçons » et dans la montée en compétences ;
 - par la diffusion de données objectives sur les écarts de réussite, d'orientation et sur le climat scolaire ;
 - dans la valorisation et le partage des bonnes pratiques.
- Partenariats avec l'enseignement supérieur, notamment via le projet de Lieu d'éducation Associé.
- Implication des instances de démocratie scolaire (CVL, CVC) et valorisation des témoignages d'élèves.

→ Filles et mathématiques : une ambition affirmée dans l'académie de Limoges

L'académie de Limoges est engagée depuis plusieurs années dans un travail de fond destiné à encourager l'ambition scientifique des filles.

Des avancées notables

- **Part de filles en spécialité mathématiques :**
 - 51% en 1^{re} (3 points au-dessus de la moyenne nationale)
 - 47% en terminale (6 points au-dessus de la moyenne nationale)
- **Part de filles en classes préparatoires MP21 (mathématiques, physique, ingénierie et informatique) :**
 - 4% en 2021
 - 29% en 2024

Des progrès qui témoignent d'un engagement fort des équipes éducatives pour :

- faire évoluer les représentations ;
- encourager l'ambition des filles ;
- leur ouvrir pleinement les portes des filières scientifiques.

Des écarts qui subsistent

- part de filles en NSI (Numérique et Sciences informatiques) : **12%**
- part de filles en STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) : **moins de 10%**
- part de filles en CPGE PTSI (physique, technologie et sciences de l'ingénieur) et TSI (technologie et sciences industrielles) : **10 à 12%**

Pour réduire ces écarts, l'académie décline le plan national :

- **former les enseignants** à repérer et corriger les biais de genre dans leurs pratiques ;
Des formations sont prévues pour tous les enseignants du 1^{er} degré et les professeurs de mathématiques.
- **interroger collectivement les appréciations et exploiter les évaluations nationales** pour identifier les écarts de performance entre filles et garçons ;
- **renforcer la confiance des filles dès l'école primaire :**
 - à travers des approches pédagogiques spécifiques et la valorisation de dispositifs comme « Super Codeuses », « Tech Talks for Girls » ou « Des ScientifiquEs dans ma classe » ;
 - en visant la parité dans tous les concours, clubs et projets scientifiques.
- **agir sur l'orientation :**
 - spécialités scientifiques présentées à parité lors des portes ouvertes ;
 - interventions de femmes scientifiques en classe pour servir de modèles ;
 - témoignages croisés entre lycéennes, étudiantes et collégiennes ;
 - mentorats assurés par des femmes du monde industriel et technologique.

→ 37 établissements labellisés filles-garçons

Ce label consacre la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative autour d'une approche globale de l'égalité.

Il favorise l'engagement des élèves dans le cadre des enseignements, des actions éducatives et des instances de la démocratie scolaire.

Le label est un levier pour améliorer le climat scolaire et lutter contre les violences de genre au sein des établissements scolaires.

À ce jour et depuis la 1^{re} session de labellisation en 2023, **37 établissements du 2nd degré** sont engagés dans la démarche de labellisation, représentant **27 %** des collèges et lycées de l'académie.

À noter pour la session 2025 :

- **12 établissements** sont labellisés **niveau 1 « Engagement »**, dont **11 nouveaux entrants** et 1 établissement dont le label est renouvelé
- **4 établissements ont évolué du niveau 1 au niveau 2 « Approfondissement »**, signe d'un ancrage durable et d'une montée en compétences.
- **1 établissement** a accédé au **niveau 3 « Expertise »** : le collège Victor Hugo de Tulle, première reconnaissance nationale dans notre académie.

Depuis 2023, le dispositif s'étend également à l'enseignement privé (un 1^{er} établissement privé labellisé cette année) et amorce une ouverture vers le 1^{er} degré en lien avec les IEN.

Reconnaissance nationale pour le collège Victor Hugo de Tulle

Le collège Victor Hugo de Tulle est le premier établissement de l'académie à être labellisé niveau 3 au national en 2025, grâce à une démarche globale et structurée depuis 2022.

Le collège mobilise un groupe de travail « égalité » pluridisciplinaire, diffuse des indicateurs genrés chaque trimestre et intègre l'égalité filles-garçons à tous les échelons du pilotage pédagogique.

Parmi ses actions fortes : aménagement des espaces, distributeur de protections hygiéniques, séances d'éducation à la vie affective, témoignages d'élèves sur les discriminations.

Dans le cadre du Plan « Filles et mathématiques », l'établissement porte un projet innovant Ambition Sciences et Techniques au Féminin, visant à renforcer la confiance des filles dans les disciplines scientifiques et à lever l'autocensure.

Il joue également un rôle de tête de réseau sur le bassin, accompagne d'autres collèges et développe un partenariat universitaire sur « Égalité et intelligence artificielle ».

Son engagement est reconnu au niveau régional (Prix régional de l'Égalité 2024) et national.



3.

Transmettre les valeurs de la République pour former les citoyens

L'essentiel

- **12 000 personnels** formés sur 4 ans au plan « Laïcité et valeurs de la République ».
- La lutte contre le racisme et l'antisémitisme renforcée.
- Un engagement fort des équipes et des élèves de l'académie dans les actions « Mémoire et citoyenneté ».

→ Un plan de formation « Laïcité et Valeurs de la République »

Le plan de formation « Laïcité et valeurs de la République », initié à la rentrée 2021, s'étend sur quatre années scolaires.

Au sein de l'académie de Limoges, **22 personnels ont suivi une formation de formateurs** et dispensent désormais cet enseignement aux agents de l'Éducation nationale.

Au total, ce sont environ **12 000 personnels** qui ont été formés sur 4 ans.

→ Accompagner et former les enseignants

Depuis 2024, trois plans interministériels sont mis en œuvre pour lutter contre les représentations stéréotypées :

- égalité femmes-hommes ;
- lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine ;
- lutte contre la haine anti-LGBT+.

Le renforcement de la formation de l'ensemble des personnels sur ces questions permet de **construire une culture commune et une meilleure réponse aux discriminations**.

Lutter contre le racisme et l'antisémitisme

Dans un contexte de recrudescence des actes à caractère raciste et antisémite, plusieurs actions sont mises en place ou renforcées :

- mise à jour du vademécum **Agir contre le racisme et l'antisémitisme** ;
- **parcours de formation spécifique** sur la thématique de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme suivi par une quinzaine de personnels. Ils pourront

accompagner le déploiement de formations mais aussi agir en établissement sur ces questions.

- interventions de **l'équipe académique des valeurs de la République** pour renforcer l'accompagnement pédagogique des professeurs.
- **cellules d'appui pédagogique** pour accompagner les professeurs qui anticipent ou rencontrent des difficultés en matière de contestation de leur enseignement.

Pour l'année scolaire 2025-2026, les actions d'éducation visant à lutter contre le racisme et l'antisémitisme seront particulièrement développées :

- le thème du **Concours National de la Résistance et de la Déportation** sera « La fin de la Shoah et de l'univers concentrationnaire nazi. Survivre, témoigner, juger (1944-1948) » ;
- **le Prix Ilan Halimi** qui vise à récompenser l'engagement de jeunes se mobilisant pour faire reculer les préjugés racistes et antisémites.

→ Mémoire et citoyenneté

Différentes actions visant à la transmission de la mémoire et à la préparation à la vie citoyenne, notamment à travers l'éducation au droit, aux Droits de l'homme et aux droits de l'enfant composent le champ « mémoire et citoyenneté ».

- **le Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD)** : plus de 700 élèves de l'académie ont participé à celui-ci en 2024-2025 et travaillé sur le thème de l'année « Libérer et refonder la France (1943-1945) ».
- **le concours « La Flamme de l'Égalité »** : il porte sur l'histoire et la mémoire de l'esclavage est également particulièrement emblématique des actions « mémoire et citoyenneté ».

- le travail d'éducation au droit passe par différentes actions éducatives et notamment le développement du Passeport Éducdroit. Cette action, qui concerne depuis 2024 une vingtaine de classes dans l'académie, vise à faire découvrir, à travers un sujet concret pour les élèves (le harcèlement, la liberté d'expression), à quoi sert le droit, comment il s'inscrit dans le quotidien de chacun et comment fonctionne la justice en France.

Le collège Françoise Dolto, lauréat national de la 28^e édition du Parlement des enfants

Les élèves de 6^e du collège Françoise Dolto de Châtelus-Malvaleix, en Creuse, ont participé à la 28^e édition du Parlement des enfants. Cette opération d'éducation civique et morale permet aux élèves de CM2 et de 6^e de découvrir le rôle de législateur en les invitant à rédiger une proposition de loi. Désignés lauréats nationaux, les collégiens de Châtelus-Malvaleix, ont eu l'honneur de recevoir leur prix dans l'Hémicycle de l'Assemblée nationale et de présenter leur proposition de loi en faveur de la protection de la biodiversité marine devant l'ensemble des classes finalistes, les représentants de l'institution et les ministres français. Une expérience citoyenne unique, un projet collectif engagé et des souvenirs inoubliables.



L'engagement citoyen au cœur des apprentissages au collège Amédée Bisch

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, les élèves du collège Amédée Bisch de Beynat, en Corrèze, se sont distingués pour leur engagement citoyen à deux occasions :

- Mercredi 21 mai 2025, Camille, Héloïse, Eliot, Hanna et Lisa, élèves en classe de 4^e au collège de Beynat ont été récompensés lors de la cérémonie académique de remise des prix pour la 10^e édition du concours « La Flamme de l'égalité ». Ils ont reçu ce prix pour la qualité de leur bande dessinée « Survivre, s'opposer, se révolter », rédigée en français et en anglais, qui rend hommage à plusieurs résistantes à l'esclavage.
- La classe de 6^e1 s'est illustrée en remportant la 3^e place du prix Samuel Paty, catégorie collège, avec son roman photo « Comment les règles et les lois nous protègent-elles de l'injustice ? ». Ce prix vise à nourrir la réflexion des élèves sur les principes et les valeurs de la République.



4.

Garantir à tous l'accès à l'éducation artistique et culturelle

L'essentiel

- **98% des écoles et 100% des établissements de l'académie ont recensé au moins une action dans l'application Adage.**
- Pour l'année scolaire 2024-2025, **385 projets d'éducation artistique et culturelle (EAC)** ont été recensés, bénéficiant à **21400 élèves.**

→ La dynamique EAC dans l'académie

Dans un souci de démocratisation de l'EAC, l'académie élabore un catalogue enrichi et diversifié de dispositifs à destination des écoles et établissements scolaires.

Les offres permettent de couvrir les 8 domaines de l'EAC :

- arts visuels et patrimoine ; cinéma-audiovisuel ; culture scientifique, technique et industrielle ; éducation aux médias et à l'information ; histoire et mémoire ; livre et lecture ; musique ; spectacle vivant.

→ Livre et lecture

Quelques exemples :

- **Le Prix Passerelle(s)** qui, en 2024-2025, a réuni 1452 élèves issus de 6 écoles, 32 collèges et 9 lycées ;
- **FunamBulles** qui, en 2024-2025, a réuni 1089 élèves issus de 10 écoles, 18 collèges et 9 lycées ;
- **Manga'titude** qui, en 2024-2025, a réuni 1206 élèves issus de 46 collèges et 20 lycées).

→ Une dimension nationale

Trois projets à l'origine académique sont devenus des dispositifs nationaux en raison de leur rayonnement :

- **Prix Sony Labou Tansi** : projet d'écriture et de théâtre francophone qui en 2024-2025, a touché plus de 200 lycéens d'une cinquantaine de classes en France mais aussi à l'étranger ;
- **Concours Remplis ta bulle !** : concours de bande dessinée qui, en 2024-2025, a bénéficié à plus de 3000 élèves d'une centaine de classes du territoire national ;
- **Albert Londres au lycée** : projet d'éducation aux médias et à l'information qui, en 2024-2025, a mobilisé 145 classes et 5700 élèves du territoire national.

Les élèves de l'académie exposés au musée d'Orsay

Dans le cadre des « Classes Culture », 246 élèves de la 4^e à la terminale, issus de 10 classes de l'académie de Limoges ont participé à un projet artistique et culturel ambitieux en partenariat avec le musée d'Orsay. Ce projet pédagogique, intitulé « Destination musée d'Orsay », a été développé dans l'objectif de permettre à des élèves et professeurs d'établissements scolaires géographiquement éloignés de Paris de découvrir les collections permanentes du musée d'Orsay. Après une formation des enseignants, des interventions en classe par des conférenciers historiens de l'art et une immersion de trois jours dans le prestigieux musée, les élèves ont conçu plus de 200 affiches, invitant à découvrir le musée d'Orsay sous un angle plus personnel. 47 de ces affiches sont exposées au musée d'Orsay, du 28 juin au 28 septembre 2025, visibles des touristes du monde entier. Inaugurée le samedi 28 juin 2025, en présence d'élèves, familles et professeurs à l'occasion d'un moment solennel et convivial, cette exposition illustre toute l'étendue du talent et de la créativité des élèves de leurs professeurs.

En plus d'être exposées pendant 4 mois dans un des musées les plus visités au monde, les créations des élèves, suite inédite du projet, ont été affichées pour trois d'entre elles dans différents lieux de la ville de Limoges.



5.

S'engager dans la vie lycéenne et collégienne

L'essentiel

- **21 conseils de la vie collégienne** se sont tenus en 2024-2025.
- Un engagement électoral fort :
 - **60,43%** aux élections des conseils de la vie lycéenne (48,84% au niveau national) ;
 - **76,9%** aux élections du conseil académique de la vie lycéenne (69,3% en 2022).
- À la rentrée 2025, **la Creuse met en place un conseil de vie collégienne départemental** afin de porter la voix des collégiens à l'échelle territoriale.

→ Une démocratie scolaire dynamique dans l'académie de Limoges

Les taux de participation aux élections dans l'académie

- 60,43% aux élections des conseils de la vie lycéenne (CVL), contre 48,84% au niveau national
- 76,9% aux élections du conseil académique de la vie lycéenne (CAVL), contre 69,3% en 2022

Un engagement qui se prolonge dans de nombreux projets portés par les élus tout au long de l'année.

→ Des lycéens pleinement engagés dans des projets concrets et innovants

Les élus lycéens de l'académie ont porté en 2024-2025 une grande diversité de projets ambitieux et innovants :

- lutte contre le harcèlement ;
- promotion de la santé mentale ;
- éducation au développement durable ;
- égalité filles-garçons ;
- laïcité.

Ils ont aussi initié une enquête auprès des lycéens pour recueillir leur perception de l'accompagnement en matière d'orientation, et lancé une réflexion sur l'intelligence artificielle.

→ Un engagement collégien en plein essor

La démocratie collégienne connaît une réelle dynamique dans l'académie, portée par l'implication croissante des élèves et des équipes éducatives et appuyée par un réseau de coopération renforcé. En 2024-2025, 21 conseils de la vie collégienne (CVC) ont été impliqués dans des rencontres inter-établissements autour de thématiques majeures telles que la lutte contre les discriminations, l'égalité filles-garçons, la solidarité ou la cybercitoyenneté. La formation des représentants des CVC, la mutualisation des outils et la valorisation des actions menées ont contribué à structurer et faire vivre ces instances.

Creuse : mise en place d'un conseil de vie collégienne départemental

À la rentrée 2025, la Creuse met en place un conseil départemental de la vie collégienne (CDVC) : cette nouvelle instance, créée en collaboration avec les élèves, se compose à parité d'élèves élus et d'adultes. Elle permettra de porter la voix des collégiens à l'échelle territoriale, de formuler des propositions concrètes et de renforcer le dialogue entre jeunes et acteurs de la communauté éducative.



Encourager l'activité physique et sportive à l'École

L'essentiel

- **5 ouvertures de sections sportives** à la rentrée 2025.
- **Des dispositifs sport-études dans 13 établissements.**
- **Une grande diversité de sports représentés** dans les dispositifs sport-études.
- **61% des établissements de l'académie possèdent une section sportive.**

→ Réaffirmer la place de l'éducation physique et sportive (EPS)

En rendant l'EPS obligatoire et donc accessible à tous les enfants scolarisés de la maternelle à la terminale, la France est le premier pays européen à garantir à ses élèves un volume horaire aussi important d'activité physique et sportive :

- à l'école élémentaire, l'EPS est la troisième discipline enseignée en volume hebdomadaire ;
- au collège, avec 4 heures chaque semaine en 6^e et 3 heures en 5^e, 4^e et 3^e, l'EPS participe à l'épanouissement des élèves, à la lutte contre la sédentarité et au goût de l'effort ;
- au lycée, avec 2 heures hebdomadaires, l'EPS permet aux élèves de persévérer dans des activités physiques et sportives.

→ Pérenniser les dispositifs complémentaires de l'EPS

30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ)

Généralisées pour la deuxième année, les 30 minutes d'APQ bénéficient à tous les élèves des écoles élémentaires. En complément de l'EPS, elles visent à lutter contre l'inactivité croissante des enfants et à renforcer la concentration des élèves en classe.

Un kit de matériel pédagogique envoyé dans chaque école élémentaire, de nombreuses ressources téléchargeables sur Éduscol et des journées de formation académique viennent accompagner les équipes dans sa mise en œuvre.

→ Les sections sportives scolaires

Les sections sportives scolaires permettent aux élèves d'avoir une pratique sportive renforcée grâce à un complément de 3 heures hebdomadaires. La dimension éducative de la section sportive permet de développer des thématiques éducatives en faveur de l'égalité filles-garçons, de la mixité, du climat scolaire, de la santé.

- **61% des établissements de l'académie possèdent une section sportive.**

Les ouvertures à la rentrée 2025

→ En Corrèze :

- Collège Marmontel de Bort-les-Orgues : VTT
- Collège Victor Hugo de Tulle : football féminin
- Collège Notre Dame d'Ussel : transformation football en rugby

→ En Haute-Vienne :

- Collège Maurois de Limoges : handball mixte
- Collège Ozanam de Limoges : athlétisme

→ Le dispositif sport-études

Destiné aux élèves sportifs de haut niveau ou à haut potentiel sportif, le dispositif sport-études a été créé par la circulaire du 15 décembre 2023. Décliné en deux modalités (individuelle ou collective au sein d'une classe sport-études), le dispositif repose sur des aménagements et des allègements de scolarité pour les élèves. Il s'agit de permettre à des élèves identifiés de réussir un double cursus d'excellence, scolaire et sportif, grâce à un partenariat étroit entre acteurs de l'Éducation nationale et du sport.

À la rentrée 2025, 7 établissements de l'académie proposeront au moins une classe sport-études en groupe classe et 6 établissements proposeront au moins un dispositif sport-études en aménagement individuel.

Sport-études en groupe classe

- Football et VTT aux collèges Jules Marouzeau et Martin Nadaud de Guéret ;
- Basket, judo et athlétisme au collège Auguste Renoir de Limoges ;
- Basket, judo et athlétisme au lycée Auguste Renoir de Limoges ;
- Rugby, athlétisme et triathlon aux lycées Simone Veil, Georges Cabanis et Bossuet de Brive-la-Gaillarde ;
- Football féminin au collège Mathilde Marthe Faucher d'Allasac.

Sport-études en aménagement individuel

- Cyclisme aux lycées Pierre Bourdan et Jean Favard de Guéret ;
- Handball à la cité scolaire Jean-Baptiste Darnet de Saint-Yrieix-la-Perche ;
- Hockey sur glace et basket féminin au lycée Raoul Dautry de Limoges ;
- Natation au collège Firmin Roz de Limoges ;
- Natation et hockey sur glace au lycée d'Arsonval de Brive-la-Gaillarde.

USEP et UNSS : des associations du sport scolaire très engagées

Les associations du sport scolaire sont particulièrement dynamiques dans l'académie de Limoges. Elles travaillent en lien étroit avec les écoles et établissements de nombreuses manifestations tout au long de l'année.

L'USEP compte un excellent taux d'élèves licenciés en école élémentaire :

- USEP 19 : 85% d'élèves licenciés (meilleur taux d'implantation au niveau national) ;
- USEP 87 : 50% d'élèves licenciés ;
- USEP 23 : 46% d'élèves licenciés.

L'UNSS compte également un excellent taux d'élèves licenciés :

- 32,24% de collégiens licenciés ;
- 19,73% de lycéens.

L'UNSS constitue à la fois :

- un accès privilégié vers le plaisir et la découverte du sport ;
- une voie vers l'excellence de la pratique sportive.

Elle repose sur un véritable engagement des enseignants et des personnels.

Le collège Martin Nadaud sur le podium aux championnats de France UNSS d'haltérophilie

Après trois jours de compétition à Besançon, l'équipe du collège Martin Nadaud de Guéret a obtenu une magnifique médaille de bronze, en terminant 3^e du classement national lors des championnats de France UNSS d'haltérophilie.

Les cinq élèves de 4^e et 3^e engagés ont brillamment défendu les couleurs de l'établissement face aux meilleures équipes venues de toute la France. Leur régularité, leur rigueur et leur solidarité ont été saluées tout au long de l'épreuve.

Cette performance remarquable vient récompenser une année d'entraînement exigeant et d'investissement collectif. Elle témoigne aussi de la dynamique sportive du collège et de la qualité de l'encadrement.



7. Conforter l'engagement de l'École pour la transition écologique

L'essentiel

- **76 nouveaux labels individuels et 5 labels de territoire** « École ou établissement en démarche globale de développement durable » (E3D) ont été remis en 2024-2025.
- Au total, **194 écoles et établissements** labellisés E3D à titre individuel et **72 écoles et établissements** récompensés par un label de territoire.
- **31 aires terrestres éducatives.**
- **3 classes à enjeux maritimes** ont vu le jour dans l'académie en 2024-2025 :
 - 2 au lycée Léonard Limosin ;
 - 1 au lycée Beaupeyrat.

→ L'engagement des éco-délégués

Depuis la rentrée 2020, des éco-délégués sont élus dans chaque classe de collège et de lycée (possible dès les classes de CM1 et CM2). Un binôme d'éco-délégués est également élu au sein de chaque conseil de la vie collégienne (CVC), de chaque conseil de la vie lycéenne (CVL) ainsi qu'aux niveaux académique (CAVL) et national (CNVL). Ils jouent un rôle d'ambassadeurs auprès de l'ensemble des élèves et s'investissent dans des projets concrets avec les enseignants et des partenaires.

Lauréats du prix académique de l'action éco-déléguée 2025 :

- Écoles du TER Xaintrie Val'Dordogne ;
- Collège Jean Lurçat de Brive-la-Gaillarde ;
- Lycée Delphine Gay de Bourgneuf.



La Mini-COP des éco-délégués

Les éco-délégués de l'académie se sont réunis au mois d'avril pour organiser leur propre Mini-COP. Répartis en groupes, les élèves de lycées généraux, technologiques et professionnels se sont prêtés au jeu de la COP en représentant chacun un pays, une multinationale ou une association.

Lors d'une première phase de travail, chaque groupe a pu échanger sur la situation du pays en matière d'émissions de gaz à effet de serre, les impacts du changement climatique et ses nombreuses conséquences. Chacun a ensuite exposé son travail devant l'ensemble des participants, le but étant, au travers de négociations, de donner lieu à un accord sur des objectifs communs.

Cette Mini-COP sera reconduite en 2025-2026, le but étant que les élèves qui participent à celle-ci en diffusent ensuite les principes et soient acteurs de leur mise en œuvre dans leurs lycées.



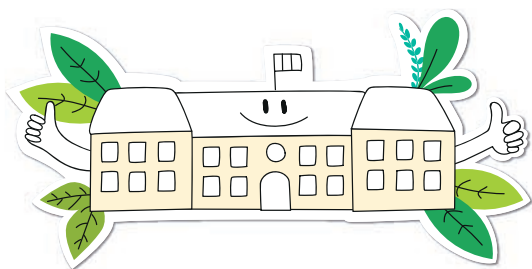
→ Le label E3D pour un engagement en faveur du développement durable

L'académie de Limoges s'investit pleinement dans cette mobilisation collective en faveur du développement durable. Elle soutient activement toutes les initiatives en lien avec la **lutte contre le réchauffement climatique, la protection de l'environnement et de la biodiversité et engage des formations et des actions concrètes** dans les structures scolaires en lien avec les partenaires extérieurs.

La **labellisation E3D** (écoles et établissements en démarche globale de développement durable) mise en place depuis 2015-2016 dans l'académie s'inscrit parfaitement dans ce cadre et récompense **des écoles et des établissements pleinement engagés dans une démarche globale et transversale de développement durable** à travers des projets qui associent les différents volets de la vie d'une structure scolaire (enseignement, vie scolaire, gestion et maintenance de la structure).

L'éducation au développement durable (EDD) en chiffres

- En 2024-2025, **76 nouveaux labels individuels et 5 labels de territoire** récompensant l'engagement de **34 écoles et établissements**, ont été décernés dans l'académie de Limoges.
- Au total, ce sont donc **194 écoles et établissements labellisés à titre individuel et 72 écoles et établissements récompensés par un label de territoire**, engagés en faveur de l'environnement, qui détiennent cette labellisation.



→ Valorisation des écoles et établissements

Afin de mettre en valeur les multiples actions en faveur de l'EDD et pour susciter de nouvelles idées, **l'académie a fait du développement durable une thématique phare de ses publications sur ses réseaux sociaux.**

Les publications dédiées à la mise en valeur des initiatives de terrain en faveur du développement durable sont identifiées avec le #JeudisVerts. Elles ont pour ambition de **fédérer les acteurs de l'académie autour de l'éducation au développement durable** et de mobiliser une communauté toujours plus large autour de la protection de l'environnement, de la biodiversité et de la lutte contre le réchauffement climatique.

Pour l'année 2024-2025 ce sont près de 30 projets d'écoles et établissements qui ont été mis en lumière grâce à ce rendez-vous.

EN SAVOIR PLUS :



→ Les aires terrestres éducatives

L'académie de Limoges participe depuis 2018 au programme national des aires éducatives piloté par l'OFB (Office français de la biodiversité).

Une aire terrestre éducative (ATE) est une zone naturelle terrestre de petite taille, à proximité de l'école, du collège ou du lycée, accessible à pied ou à vélo (parc urbain, friche, zone humide, forêt, cours d'eau, etc.) qui devient tout au long de l'année scolaire le support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement. Une aire terrestre éducative peut être marine, fluviale ou terrestre. Notre académie comporte essentiellement des aires fluviales et terrestres éducatives et ces dernières existent aussi bien en milieu rural qu'urbain.

L'académie compte **31 aires terrestres éducatives (ATE)** en écoles, collèges et lycées.

2025, année de la mer

L'année scolaire 2024-2025 a vu se développer des classes à enjeux maritimes. **3 ont été créées le jour dans notre académie (2 au lycée Léonard Limosin et 1 au lycée Beaupeyrat de Limoges)**, amenant les élèves à construire un projet et une réflexion interdisciplinaires centrés sur la mer. Ces projets se poursuivront en 2025-2026.

Liant réflexion sur l'importance des milieux marins et engagement citoyen, **les élèves élus du CAVL** seront amenés à échanger avec **des élèves de l'académie de Rennes** sur la thématique « Femmes et mer ». Un déplacement est prévu à Saint-Malo qui conduira les élèves de notre académie à aborder l'engagement de certaines femmes dans l'exploration, la découverte des milieux marins où des plaidoyers pour leur préservation.



www.ac-limoges.fr

